



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

AVIS DE PROMULGATION

Aux contribuables de la municipalité de LEMIEUX

AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux, que le conseil de la municipalité de Lemieux, a adopté, lors de la séance régulière tenue le 04 avril 2022 le règlement suivant :

RÉSOLUTION 2022-04-68

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-08 RELATIF À L'INTERDICTION DE LAISSER DES OBJETS DANS L'EMPRISE DES ROUTES RURALES DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX.

DATES IMPORTANTES concernant ce règlement :

Avis de motion: 14 février 2022

Adoption du projet de règlement : 14 mars 2022

Adoption du règlement : 04 avril 2022

Avis public : 06 avril 2022

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 530 rue de l'Église Lemieux, Qc G0X 1S0 selon les heures normales d'affaires.

Donné à Lemieux, ce 06^e jour du mois d'avril 2022.

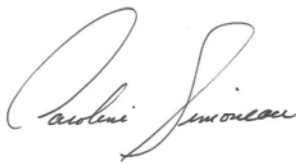
Caroline Simoneau,
Directrice générale et greffière-trésorière.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux et demeurant à Lemieux, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h.00 et 19h.00, le 06^e jour du mois d'avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 06^e jour du mois d'avril 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Simoneau', written in a cursive style.

Caroline Simoneau,
Directrice générale et greffière-trésorière.